

ainsi que dans les banques et le transport aérien et maritime. Dans le même temps, une réforme du statut des entités publiques (phosphates, électricité, eau potable, ports, chemins de fer, services postaux) est en cours, afin de faciliter la libéralisation des secteurs impliqués, c'est-à-dire, tout simplement, afin de les privatiser.

Et enfin, les services publics de base tels que la santé, l'éducation et les services postaux sont en train de subir un processus discret de libéralisation, caractérisé par l'émergence d'un secteur privé en concurrence avec le secteur public (ou greffé sur ce secteur), et la remise en cause du principe d'accès gratuit et universel. Quand le monopole d'Etat est ainsi supprimé, tous ces services seront inclus dans le cadre de l'AGCS, qui contraint l'Etat à appliquer le même traitement au secteur privé et au secteur public.

Impacts

Santé : le retrait de l'Etat lèse les plus pauvres

Bien que certains progrès aient été réalisés (allongement de l'espérance de vie, hausse du taux de vaccination des enfants, etc.), le secteur de la santé est loin de répondre aux besoins fondamentaux de la population. Avec 46 médecins pour 100.000 habitants (dont 44% sont concentrés dans les villes de Rabat et Casablanca), une couverture médicale de moins d'un dixième de la population et un taux de mortalité infantile de 44 pour 1.000, il est évident que l'Etat, qui n'investit que 1,2% de son PIB dans les dépenses de santé, n'est pas en mesure de garantir des soins médicaux minimaux à la population, dont 25% vit en-dessous du seuil de pauvreté ou en est très proche. En plus d'être rares, les soins médicaux publics continuent d'être profondément inéquitables.

Cependant, depuis près de 10 ans, l'Etat se détache progressivement de cette question.

- ? Les consultations, gratuites il y a 10 ans, coûtent actuellement 60 dinars marocains (5,6 dollars US) dans un hôpital public. Les patients doivent payer à l'avance leurs propres médicaments et d'autres fournitures, même en cas d'urgence.
- ? L'assurance médicale obligatoire, récemment adoptée, exclut de nombreuses catégories de citoyens (travailleurs, étudiants et chômeurs).
- ? Simultanément, tout un réseau de cliniques et de laboratoires privés s'est développé, avec différents niveaux d'équipements, en direction des grandes villes et de la population la plus aisée. Ainsi les dépenses publiques pour la santé représentent 1,2% du PIB, alors que les dépenses privées sont de 3,2% (selon des chiffres de 1998).
- ? L'accès payant aux soins de santé et l'expansion du système de soins privés n'ont pas été accompagnés d'un accroissement significatif de l'investissement de l'Etat en matière d'infrastructures ou de personnel. Il n'est donc pas surprenant qu'après une légère reprise, des indicateurs tels que la mortalité maternelle ou la tuberculose soient de nouveau en hausse.

Le principal résultat de ces développements est que des régions entières et de très larges secteurs sociaux sont exclus du droit aux avantages en matière de santé

de base. La suppression de la gratuité des soins de santé publics touche le secteur le plus vulnérable de la population, même si, en principe, ces personnes ont droit à un « certificat d'indigence » qui n'est délivré qu'après un processus long et humiliant.

Education publique catastrophique

Au Maroc, il n'est pas exagéré de parler « d'éducation publique catastrophique ». Cinquante cinq pour cent de la population est illettrée et 67% des illettrés sont des femmes. Deux millions et demi d'enfants ne sont pas scolarisés. Neuf femmes rurales sur dix ne savent ni lire ni écrire.

TABLEAU 1

Evolution des soins de santé (1990-2000)		
	1990	2000
Nombre de médecins	8.838	12.439
Secteur public	4.422	5.812
Secteur privé	4.416	6.624
Hôpitaux publics : nombre de lits	26.326	25.106
Hôpitaux publics : nombre de patients admis	595.000	825.000
Cas de tuberculose enregistrés	26.010	31.444 ^A
Dépenses de santé publique (en % du PIB)	0,9	1,2
^A Année 1999		
<i>Source : Royaume du Maroc. Bureau de la statistique. Annuaire statistiques Pour le Maroc et indicateurs sociaux 2000</i>		

Le secteur de l'éducation est jugé inefficace et pesant, ce qui, de fait appuie la politique de libéralisation en cours pour l'éducation. En réalité, bien que le secteur de l'éducation ne soit pas privatisé (en termes de transfert d'un secteur public au secteur privé), il y a une tendance à « promouvoir le secteur privé de l'enseignement et de la formation et à réglementer ses normes et son fonctionnement. »¹ Parmi les moyens mis en œuvre pour stimuler le secteur privé, figurent la validation par l'Etat de l'enseignement dispensé dans les écoles privées, des réductions ou exemptions fiscales, des subventions et la formation de personnel d'encadrement du secteur privé, payée par l'Etat.

Parallèlement à ces mesures visant à stimuler le secteur privé, l'Etat prévoit de prendre des mesures en vue de retirer de sa participation financière. Ces mesures visent entre autres à instaurer une taxe spécifique pour financer l'éducation, exiger des contributions des communautés locales et exiger des contributions des familles, par exemple des frais d'inscription pour l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur et la suppression de toutes les bourses estudiantines non fondées sur le mérite.

La libéralisation de l'éducation ne fait que commencer mais aura des conséquences à long terme. Par-dessus tout, le droit à l'éducation pour tous sera supprimé. Et il sera difficile de mettre en place la formation permanente et le perfectionnement du personnel enseignant, essentiellement durant le premier cycle. En outre, la libéralisation favorise l'éducation à des rythmes différents, ce qui porte préjudice aux populations défavorisées. Ceci accentue les inégalités structurelles et les différences sociales. Enfin, la libéralisation réduit l'accès à l'enseignement

¹ Charte nationale de l'éducation et de la formation.

primaire pour les filles des zones rurales, ce qui les empêche d'avoir accès au second cycle de l'enseignement de base, en raison de manque de structures pour l'hébergement.

TABLEAU 2

Tendances dans l'éducation (1990-2000) – Total des effectifs (en milliers)				
	1990		2000	
	PUBLIC	PRIVE	PUBLIC	PRIVE
Enseignement primaire	2.394	89	3.842	177
Enseignement secondaire intermédiaire	776	7	1.043	15
Enseignement secondaire second cycle	315	15	484	28
Enseignement tertiaire	225	-	262 ^A	11
Taux brut d'inscription scolaire (%) (de 6 à moins de 23 ans)	46,4 ^B		51,8	
Dépenses publiques pour l'éducation en % du PIB ^C	6,1		5,0	
^A 266 en 1994 ; ^B 1994 ; ^C Source : Banque mondiale				
<i>Source : Royaume du Maroc. Bureau de la statistique. Annuaire statistique Pour le Maroc et indicateurs sociaux 2000</i>				

Eau potable : Hausse des tarifs et détérioration des services

Afin de s'attaquer à la croissance urbaine galopante, le Maroc a lancé, dans les années 80, l'Opération Branchements sociaux en collaboration avec la Banque mondiale. L'objectif était de brancher les quartiers marginalisés faiblement desservis au réseau urbain d'alimentation en eau potable à des prix subventionnés.

Toutefois, la Banque mondiale subordonnait son « assistance » à l'adoption d'une politique ajustée sur les prix effectifs du marché, sans tenir compte ni de la structure urbaine spéciale de ces quartiers, ni de la solvabilité de leurs résidents. Les mécanismes adoptés pour aider les plus désavantagés se sont avérés impraticables en raison du manque de connaissance du tissu urbain dans les quartiers pauvres, de la clandestinité qui prévaut dans ces zones, des loyers non déclarés, etc. En pratique, ce sont les utilisateurs qui ont le moins de revenu qui paient le plus cher pour un mètre cube d'eau.

Ce phénomène est encore aggravé par la privatisation de services qui, auparavant, fonctionnaient en tant qu'administrations inter-communautaires autonomes. La Compagnie Lyonnaise des Eaux, qui avait été expulsée du Maroc au moment de l'indépendance, a obtenu la concession de Casablanca, Vivendi a reçu les concessions de Tétouan et Tanger et un consortium hispano-portugais, celle de Rabat. Tant à Rabat qu'à Tétouan, la privatisation s'est accompagnée d'un double mouvement : une hausse des tarifs et la détérioration des services (fréquence irrégulière des relevés des compteurs, manque de clarté des factures, erreurs de facturation graves, etc.)

Face à l'exaspération des usagers, à Rabat, les Portugais puis les Espagnols ont décidé de se retirer. Vivendi a manifesté son intérêt (tout en tant confronté aux mêmes protestations de la part des résidents de Tétouan). Le transfert a eu lieu en 2002, dans des conditions obscures, et en partie dans le dos des administrateurs (les autorités communales urbaines et le ministre de l'Intérieur).

On a donc porté atteinte à des principes fondamentaux des services publics, à savoir :

- ? L'accès à l'eau et à l'électricité (biens de base) pour tous.
- ? Le droit, pour les usagers et les autorités élues, de surveiller l'administration des services.
- ? La couverture des besoins des usagers en tenant compte, en premier lieu, de leurs conditions de vie puis en prenant en considération les intérêts des parties prenantes.

Conclusion

L'évaluation présente est loin d'être exhaustive et ne montre que certains aspects du problème de la privatisation. Toutefois, elle permet déjà d'arriver à certaines conclusions :

- ? Sous la pression internationale, le processus de privatisation au Maroc est bien en cours, mais aucune évaluation n'a été faite de l'impact des premières privatisations, avant de poursuivre dans cette voie.
- ? Cet impact peut être négatif, tant en termes de satisfaction des besoins des citoyens, que dans la manière dont il affecte l'emploi et la lutte contre la pauvreté. Il semble que les privatisations ont pour impact d'aggraver les inégalités sociales au lieu de contribuer à fournir un accès aux services et à garantir leur efficacité.
- ? Les décisions fondamentales du pays en ce qui concerne les questions économiques exigent un débat transparent, qui prenne en considération des besoins tels que les voies et moyens de promouvoir le développement humain durable, de ré-instaurer la souveraineté nationale sur le plan économique et de répondre aux besoins de tous les citoyens.

ATTAC et Forum Social Maroc
AMDH
Comité de Solidarité avec les Mouvements Sociaux
Fédération Nationale du Secteur Agricole, Union Marocaine du Travail
AMEC
Espace Associatif
<espasso@iam.net.ma>

Ce rapport a été préparé sous la coordination d'Espace Associatif.